

FOCUS
Un projet visionnaire :

Géothermie à Soultz-sous-Forêts

Commune du Bas-Rhin (67) de plus de 2 500 habitants, Soultz-sous-Forêts a prouvé qu'il est possible d'exploiter la géothermie profonde et de la transformer en électricité : en effet, depuis un an, la centrale délivre ses kWh dans le réseau. Sur le plan technologique, c'est une première mondiale.

L'objectif fixé par le Grenelle Environnement voté en juillet 2009 est de produire annuellement 20 Mtep* d'énergie renouvelable à l'horizon 2020, soit 23 % de la part de la consommation annuelle d'énergie. La géothermie devra y contribuer à hauteur de 1,3 million de tep. Initié il y a 22 ans par la Communauté européenne, la France et l'Allemagne, le projet de Soultz-sous-Forêts était donc visionnaire. Pourquoi tester la géothermie profonde ? Parce que l'objectif était de développer la technologie EGS (Enhanced Geothermal System), une solution prometteuse de production de chaleur et d'électricité. À Soultz, on remonte de l'eau d'une température de 200°C circulant à 5 000 m de profondeur dans un réseau de roches fracturées. Le passage du watt thermique au watt électrique se fait encore aujourd'hui au prix d'un rendement thermodynamique faible : 1,5 MW par an

d'électricité produite pour 13 MW de chaleur extraits. Cependant Soultz a d'ores et déjà rempli sa mission de pilote : valider les technologies à leur niveau de difficulté le plus élevé et identifier les avancées les plus prometteuses pour une exploitation ultérieure généralisée. Plusieurs axes sont à l'étude. L'un d'entre eux est de développer sur le plan local les applications agricoles, agro-alimentaires et industrielles utilisatrices de chaleur directe. Elles sont nombreuses : des serres géothermiques pour produire fleurs, fruits et légumes au séchage pour la filière bois, de la pisciculture aux installations touristiques ou de loisirs. La Région Alsace est fortement impliquée dans cette démarche et s'est engagée à développer 5 projets de géothermie profonde à l'horizon 2015 dans le cadre du Pacte Écologique alsacien signé en mai dernier. D'autres projets sont à l'étude, comme en Limagne (Région Auvergne). Soultz a également permis de réaliser d'importants progrès techniques, en particulier sur le rendement des turbines. Un forage à 3 000 mètres pour récupérer une eau autour de 140/150°C devenant suffisant pour coupler une centrale électrique à un réseau de chaleur et faire de la cogénération... d'autres régions situées en zones de fracturation peuvent être intéressées. ●

*Tonne d'équivalent pétrole

SOMMAIRE

Dans ce numéro, retrouvez :



Xavier Pintat,
Président de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR), Sénateur-Maire de

Gironde, à la veille du 34^e Congrès de la FNCCR. EDF sera présent sur le salon et interviendra dans le Congrès qui se tient cette année à Annecy, du 22 au 24 septembre.



Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer à l'occasion de la

signature avec EDF d'une convention « Événement sans carbone » dans le cadre de la foire de Châlons-en-Champagne.



Jean Labour, Maire de Sauveterre-de-Béarn, qui a confié à EDF son projet de valorisation du patrimoine de la commune (Eglise

Saint-André).



PAROLE D'ÉLU

Xavier PINTAT

Xavier PINTAT, Maire de Soulac-sur-Mer (commune de 2 743 habitants), Sénateur de la Gironde et Président de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies

Xavier Pintat répond à nos questions sur la mission de fourniture au tarif du contrat de concession.

Pouvez-vous nous présenter la FNCCR en quelques mots ?

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies regroupe, depuis sa création en 1934, la quasi totalité des syndicats d'énergie de France, compétents pour l'électricité et le gaz. Nous avons progressivement élargi nos missions à d'autres domaines de délégations de service public comme l'eau et l'assainissement (on doit regrouper plus de la moitié des consommateurs français). Nous intervenons aussi dans l'appui aux collectivités pour les déchets et maintenant dans l'économie numérique.

Quelle est la priorité de la FNCCR dans le domaine de l'électricité ?

Nous sommes très attachés aux tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les consommateurs résidentiels. L'électricité n'est

pas un bien comme un autre. Elle n'est pas stockable. Il faut toujours produire autant que l'on consomme. C'est une vraie mission de service public. On ne peut pas laisser le consommateur sans garde-fous dans un marché très changeant et très mouvant. Par ailleurs, la France a fait le choix de l'électro-nucléaire. Ce choix lui permet de produire moins de gaz à effet de serre que les autres pays producteurs d'électricité. Il ne faut pas que les Français, qui finalement ont fait des efforts, pour qu'il y ait moins de gaz à effet de serre en acceptant le nucléaire, n'en aient que les inconvénients. Le fait d'avoir un tarif stabilisé, moins cher qu'ailleurs, est un juste retour des choses. Les directives européennes ne l'interdisent d'ailleurs pas. Il est également important de conserver la réversibilité du tarif réglementé avec le tarif libre. Je suis, et la FNCCR par mon intermédiaire, l'un des initiateurs de cette mesure parlementaire. Ça permet à la fois de protéger le petit consommateur et ça fait vivre le marché.

Vis-à-vis d'un client, quel est le rôle d'une

autorité concédante ?

Le service public local d'énergie est contrôlé par les autorités concédantes. Dans la mesure où les tarifs réglementés de vente subsistent au delà de 2010, ce service public peut être maintenu. Je me réjouis d'ailleurs de la signature récente avec EDF d'un accord relatif à des indicateurs précis, désormais listés : nombre de clients réglementés/non réglementés, interruptions de fourniture, traitement des réclamations, pénalités, nombre de clients qui font appel au tarif de première nécessité, bénéficiaires du Fonds Social au Logement... Ces indicateurs nous permettent de bien mesurer la qualité du service public local de fourniture. Au-delà, nous avons proposé sur le plan national un label de qualité que les autorités concédantes reconnaissent aux fournisseurs qui respectent les conditions générales de vente déontologiquement acceptables ainsi que les missions de service public, et qui s'appelle « Clair'Energie ». Nous souhaitons que ce label soit choisi par tous nos partenaires. ●

BRÈVE

63^e FOIRE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE : UN ÉVÉNEMENT SANS CARBONE



De gauche à droite : Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer / Bruno FORGET, Commissaire général de la Foire de Châlons-en-Champagne / Benoît APPARU, Secrétaire d'Etat au logement et à l'urbanisme / Cédric LEWANDOWSKI, Directeur Collectivités-EDF / Bruno BOURG-BROC, Député-maire de Châlons-en-Champagne / Valérie LETARD, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat

Deuxième foire agricole de France, la foire de Châlons-en-Champagne, dont la 63^e édition s'est tenue du 28 Août au 6 Septembre 2009, a pris un tournant environnemental décisif en devenant le premier événement sans carbone de grande ampleur en France.

Cette démarche ambitieuse a été rendue possible grâce à l'engagement commun des organisateurs de la foire de Châlons-en-Champagne, de la ville, du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et d'EDF, à l'initiative de son délégué régional Philippe Germain. La signature d'une convention « Événement sans carbone » le 22 juillet dernier a concrétisé cet engagement.

Les organisateurs de la foire, accompagnés par EDF Collectivités dans le cadre de son offre « Événement sans carbone », ont entrepris une démarche concrète, en trois étapes, de réduction puis de compensation de leurs émissions de gaz à effet de serre. Par cette démarche, la foire de Châlons-en-Champagne, vise à atteindre la « neutralité carbone » :

- en réduisant tout d'abord les émissions de gaz à effet de serre générées par la foire et en sensibilisant l'ensemble de ses acteurs (organisateur, visiteurs, exposants et fournisseurs),
- en calculant l'empreinte carbone de la foire selon la méthodologie du bilan carbone de l'ADEME
- et enfin en compensant les émissions résiduelles de gaz à effet de serre par l'achat à EDF de crédits carbonés certifiés par l'ONU. Ces crédits contribueront au financement d'un projet de « développement propre » dans un pays émergent. ●

ENTRETIEN

Jean LABOUR

Maire de Sauveterre-de-Béarn



DIAGNOSTIC ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR ET VALORISATION DE L'ÉGLISE DE SAUVETERRE-DE-BÉARN (64)

« Bien au-delà de l'éclairage fonctionnel, EDF nous a beaucoup apporté sur la valorisation patrimoniale et touristique de notre église. »

Pourquoi avoir confié à EDF une étude sur l'éclairage intérieur de l'église de Sauveterre-de-Béarn ?

L'éclairage de l'église était complètement obsolète et mal conçu. Nous ne pouvions même pas accéder aux ampoules, placées trop haut, pour les changer. Les petites communes comme la nôtre - nous comptons 1 400 habitants - sont très dépourvues face à ce genre de problème. Je m'en suis ouvert à mon conseiller EDF, avec lequel je fais régulièrement le point. C'est ainsi que j'ai appris qu'une équipe EDF experte en éclairage pouvait réaliser un diagnostic et nous proposer des pistes de progrès.

Quels ont été les points forts de la recommandation des experts en éclairage d'EDF ?

Nous avons trois objectifs : le confort, les économies d'énergie et la valorisation du patrimoine. L'étude d'éclairage d'EDF a répondu à nos attentes sur les trois plans. Elle nous a apporté des pistes de solutions performantes pour l'éclairage fonctionnel, mais aussi pour valoriser le patrimoine en créant un parcours d'interprétation par la lumière permettant de découvrir un élément architectural ou un objet d'art. La durée de vie des



L'église fortifiée Saint-André, également appelée « La perle du Béarn », a été construite entre la fin du XII^e et le début du XIII^e siècle.

nouveaux matériels préconisés par EDF va engendrer des économies de maintenance et d'exploitation. L'étude fait par exemple apparaître que le coût de fonctionnement horaire de l'éclairage du vaisseau central sera divisé par cinq par rapport à l'ancienne installation. Si le « parcours-lumière » est une excellente idée pour développer la notoriété de notre église et attirer les touristes, son coût de fonctionnement aurait pu être un obstacle. Les experts d'EDF ont pris en compte nos contraintes et proposé un éclairage d'accentuation fonctionnant sur minuterie. Le coût est d'environ 0,18 euro HT/heure.

Avez-vous suivi les préconisations d'EDF ?

L'étude nous a été présentée en juin 2008 et EDF a réalisé des essais pour nous donner un aperçu du résultat. L'essentiel des travaux préconisés a été réalisé, à l'exception de l'éclairage automatique et de l'audio-guide destiné aux visiteurs. Nous préférons d'abord terminer la rénovation des peintures intérieures, qui est en cours. Le coût des travaux est de 45 000 euros HT, payés par la commune sur ses fonds propres. Les experts en éclairage d'EDF avaient précisé que nous devrions peut-être faire appel à un bureau d'études techniques électricité dans le cadre du CCTP pour bien valider sur le plan technique les solutions proposées. Cette prestation aurait coûté de 10 à 15 % supplémentaires, mais j'ai considéré que l'étude d'EDF était tout à fait suffisante et cela n'a pas été nécessaire. L'économie est appréciable. ●

Retrouvez l'intégralité de l'interview sur <http://edfcollectivites.fr>

ACTUALITÉ

EDF RENOUVELLE LE CONCOURS « ARCHI MOINS DE CO₂ »

Convaincu du rôle essentiel que joueront aussi les architectes dans l'efficacité énergétique des bâtiments de demain, EDF a lancé en 2008 le concours d'architecture « Archi Moins de CO₂ » destiné à promouvoir et récompenser des constructions de maisons individuelles et d'habitats collectifs peu émetteurs de gaz à effet de serre. EDF a pris la décision de renouveler l'opération en 2009 sur le thème de la rénovation. Le jury du concours Rénovation Bas Carbone 2009, composé d'architectes, de spécialistes d'EDF mais aussi d'institutionnels, a récompensé le 9 septembre 2009 quatre projets dans le cadre de trois catégories : bâtiment tertiaire public, bâtiment tertiaire privé, maison individuelle. Il vise à promouvoir une rénovation innovante, originale et performante.

Les lauréats sont :

- l'équipe de Loci Anima et leur projet de réhabilitation de la tour Zehrfuss, en Seine Saint Denis, pour le trophée tertiaire privé (1),
- l'agence B_Cube et leur projet de rénovation d'un lycée de Firminy, dans le département de la Loire, pour le trophée tertiaire public (2),
- l'Atelier Zündel et Cristea et leur projet de restructuration d'une maison à Vincennes, pour le trophée maison (3). ●

Pour plus d'informations, connectez-vous sur le site : www.archi-co2.com



22-25 SEPTEMBRE 2009 - ANNECY

34^e CONGRÈS (TRIENNAL) DE LA FNCCR*, SUR LE THÈME : SOLIDARITÉS TERRITORIALES FACE À LA CRISE ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE.

- **Mardi 22 septembre à 17h15** : Intervention en séance plénière de Pierre Gadonneix (Président EDF SA) « Service public et développement international, quels arbitrages ? ».
- **Jeudi 24 septembre à 15h00** : Intervention de Pierre Lederer, Directeur Général Adjoint Commerce d'EDF, lors de la table-ronde sur le thème « L'évolution des concessions d'électricité et de gaz ». EDF Collectivités sera présent sur le salon attenant au congrès.

6-8 OCTOBRE 2009 - NANTES

2^e CONGRÈS DES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES SUR LE THÈME : « FACE À LA CRISE : LES EPL, ENTREPRISES CITOYENNES ET DURABLES » ET SALON DU DÉVELOPPEMENT LOCAL.

EDF Collectivités sera présent sur le stand 89.

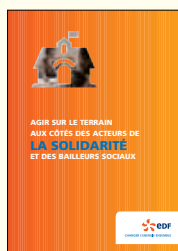
• Jeudi 8 octobre :

- **Dans la matinée** : renouvellement de la convention triennale entre EDF Collectivités et la Fédération des Epl, représentés par Cédric Lewandowski, Directeur Collectivités-EDF, et Martial Passi, nouveau Président de la Fédération et maire de Givors.
- **11h30** : table-ronde sur « les Epl et leur stratégie de territoires : complémentarité et/ou compétitivité » avec la participation de Philippe Gouyou-Beauchamps, Directeur de la SEM**, SED Haute-Savoie.
- **14h15** : Intervention de Norbert Mimoun, Directeur Développement d'EDF Collectivités sur « La rémunération du capital dans les Epl ».

*Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies

** Société d'Economie Mixte

BRÈVE



EDF AUX CÔTÉS DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ ET DES BAILLEURS SOCIAUX

Toutes les communes sont confrontées aux problèmes de familles en situation précaire et s'efforcent de trouver des solutions. EDF met ainsi en place des dispositifs d'aide et s'inscrit dans une démarche de partenariat avec les collectivités locales fondée sur la prévention, la contribution et le dialogue. Parce que la solidarité est au cœur des valeurs d'EDF, cette démarche d'accompagnement est renforcée par nos 350 correspondants solidarité en région.

EDF vient de publier un guide qui vise à apporter des conseils pour faire face aux situations des personnes démunies et à présenter l'ensemble de nos actions au service de nos concitoyens les plus fragiles. ●

Retrouvez le guide sur le site <http://edf.collectivites.fr>

NUMERO 3 ● SEPTEMBRE 2009

L'énergie est notre avenir, économisons-la!



EDF - Direction Commerce
20, place de la Défense
92050 Paris La Défense cedex
<http://edfcollectivites.fr>
EDF SA au capital de 911 085 545 euros
552 081 317 R.C.S. Paris



PRODUITS/SERVICES

AEP (ANALYSE ÉNERGÉTIQUE PATRIMONIALE) : CIBLEZ LES BÂTIMENTS À ENJEUX ÉNERGÉTIQUES POUR PRIORISER VOS ACTIONS DE RÉNOVATION

Comment améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre), tout en optimisant les investissements pour valoriser au mieux le patrimoine ?

Les collectivités territoriales peuvent bénéficier désormais d'un nouveau service développé par EDF, véritable outil d'aide à la décision pour déterminer leur plan de rénovation du patrimoine : l'AEP (Analyse Énergétique Patrimoniale). Ce service permet d'identifier les bâtiments les plus énergivores et les bâtiments fortement émetteurs de CO₂ de l'ensemble du parc immobilier, sans réaliser d'audit préalable ni de diagnostic énergétique au niveau de chaque bâtiment. Il permet également au décideur de comparer les ratios d'efficacité énergétique de ses bâtiments par rapport à des ratios de référence sectoriels qui tiennent compte de la typologie des bâtiments et de l'énergie de chauffage. Analyse patrimoniale multicritères, l'AEP offre la possibilité de croiser plusieurs critères déterminés et de les pondérer en fonction des objectifs que s'est fixé le décideur. Elle lui permet donc de mieux optimiser ses ressources financières en déterminant le parc prioritaire et de générer plus rapidement des économies d'énergie et de GES sur son parc. ●

Retrouvez la rubrique FAQ et un point réglementation Grenelle Environnement sur le site <http://edfcollectivites.fr>



C'EST LE NOMBRE DE DEMANDES DE RACCORDEMENTS DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE REÇUES PAR ERDF POUR LES 6 PREMIERS MOIS DE 2009, CONTRE 25 000 POUR TOUTE L'ANNÉE 2008.

Pour plus d'informations, connectez-vous sur <http://edfcollectivites.fr>

Commun'idée: mensuel édité par EDF Collectivités - Directeur de la publication: Cédric Lewandowski - Rédacteur en chef: Anne-Marie Sangouard - Comité de rédaction: Pierre Guelman, Gunther Arnaud, Camille Miaule, Héloïse Biard, Danièle Willing - Crédit photos: Samantha Ruppert / Grafiti Prospective, EDF, Francine Trouilh, Atelier Zündel & Cristea, Artefactory, Olivier Sidler. Conception graphique: Shortcut